

IDEFIN

Assemblée Générale Ordinaire

Procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2024**Sont présents :****• Pour le Groupe "Communes"**

Mouvet-Pinon Anne	Représentant de Anhée
Humblot Sébastien Marcolini Nadia	Représentants de Assesse
Tumerelle Christophe	Représentant de Dinant
Dejardin Vincent Joiret Isabelle	Représentants de Eghezée
Mabille Albert Trips Olivier	Représentants de Floreffe
Delabie Serge	Représentant de Florennes
Meuter Bernard	Représentant de Fosses-la-Ville
Adam Fabrice de Sauvage Vercour Gauthier	Représentants de Gembloux
Gorez Denis	Représentant de Gerpinnes
Warzée-Caverenne Valérie	Représentant de Hamois
Nennen Jean-Joseph	Représentant de Hastière
Mallieu Pierre Mariage Antoine	Représentants de Havelange
Wagemans Caroline	Représentant de Jemeppe sur Sambre
Bouvier Thibault Charlot Gregory Severin Jean	Représentants de La Bruyère

Dethier Fabien	Représentant de Mettet
Etienne Francois Seumois François	Représentants de Namur
Fiasse Gilles	Représentant de Philippeville
Leturcq Fabrice	Représentant de Profondeville
Lejeune Jean-Pol	Représentant de Rochefort
Borsus Alexandre	Représentant de Somme-Leuze
Monty Jacques	Représentant de Viroinval

Assistent également à la réunion :

Madame Chantal Eloin, Commune d'Yvoir, Monsieur José Delvaux, Commune de Jemeppe-sur-Sambre, Monsieur Renaud Degueldre, Directeur Général du BEP, Madame Amélie Joly, Directrice du Secrétariat Général, Monsieur Tony Soriano, Directeur Finances et Comptabilité, Monsieur Frédéric Masson, Chef de service Comptabilité, Monsieur Julien Bastien, Comptable.

Sont excusés :

Monsieur Maurice-Richard Adant, Commune de Couvin, Monsieur Tanguy Auspert, Ville de Namur, Madame Cécile Barbeaux, Commune de Gesves, Monsieur Jacques Bechet, Commune de Cerfontaine, Madame Eloïse Bodet, Commune de Vresse-sur-Semois, Monsieur André Chabotiaux, Commune de Cerfontaine, Monsieur David Clarinval, Commune de Bièvre, Madame Cécile Corbisier Loriau, Commune de Les Bons Villers, Monsieur Jean-Pierre Deprez, Commune d'Aiseau-Presles, Monsieur Jean-Sébastien Detry, Commune de Profondeville, Madame Françoise Hilger, Commune de Fernelmont, Monsieur Arnaud Maquille, Commune de Mettet, Monsieur Nicolas Huberty, Commune de Fernelmont, Monsieur José Paulet, Commune de Gesves, Madame Régine Rochette, Ville de Beauraing.

Conformément à l'article L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, à défaut de la présence effective à la réunion de l'Assemblée Générale d'au moins un délégué de la commune associés, l'intercommunale, pour autant que l'associé ait été représenté lors de l'assemblée générale précédente, tient compte des délibérations adoptées par les conseils de ceux-ci pour l'expression des votes et pour le calcul du quorum de vote.

Les décisions des communes suivantes, non représentées lors de cette Assemblée Générale, ont été prises en compte pour l'expression des votes :

- Bièvre ;
- Cerfontaine ;
- Ciney ;
- Fernelmont ;
- Gesves ;
- Yvoir.

Monsieur Sébastien HUMBLET, déclare la séance ouverte à 17 heures 35

A l'unanimité l'Assemblée Générale désigne en qualité de scrutateurs, Madame Valérie Warzée et Monsieur Guy Janquart. Ceux-ci vérifient la régularité des convocations et des mandats ainsi que la liste des présences.

La présente Assemblée est valablement constituée, puisque :

- 75.259,00 parts sont représentées pour le groupe " Communes " sur 100.002,00 parts souscrites ;
- Soit, au total, 75.259,00 parts représentées sur 100.002,00 parts souscrites.

1. Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 20 juin 2024

L'Assemblée Générale approuve les procès-verbaux des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire, qui se sont tenues le 20 juin 2024 selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes" OUI : 78.959,41 parts NON : 0,82 part ABSTENTION : 2.159,95 parts

2. Approbation de l'évaluation annuelle du Plan stratégique pour l'année 2024

Conformément à l'article L1523-16 alinéa 7 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Conseil d'administration arrête l'évaluation du Plan stratégique prévu à l'article L1523-13 §4 dudit Code.

En sa séance du 18 octobre 2024, le Conseil d'administration d'IDEFIN a approuvé l'évaluation du Plan stratégique pour l'année 2024.

Conformément à l'article L1523-13 §4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la deuxième Assemblée Générale doit avoir à son ordre du jour l'évaluation du Plan stratégique.

Le point est présenté par Monsieur Renaud Degueldre, Directeur Général du BEP.

L'Assemblée Générale approuve l'évaluation du Plan stratégique pour l'année 2024 selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes" OUI : 78.959,41 parts NON : 0,82 part ABSTENTION : 2.159,95 parts

3. Approbation du Budget 2025

En séance du 18 octobre 2024, le Conseil d'administration a approuvé le budget 2025. Celui-ci est présenté et commenté par Monsieur Tony Soriano, Directeur Finances et Comptabilité du BEP.

La synthèse des flux financiers s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Secteur - "Electricité"	9.765.704 €	9.753.174 €
Secteur - "Gaz"	3.998.708 €	3.467.729 €
Secteur - "Participations et Fonctionnement"	2.151.726 €	2.390.070 €
Secteur - "Centrale de Marché"	2.185 €	2.185 €
SOUS-TOTAL	15.918.322 €	15.613.157 €
Secteur - "Electricité"	Dotation aux réserves et fonds propres	Prélèvement sur réserves et fonds propres 12.531 €
Secteur - "Gaz"		530.979 €
Secteur - "Participations et Fonctionnement"	238.344 €	
TOTAL	16.156.667 €	16.156.667 €
Total des prélèvements - résultats	-305.165 €	

Le résultat budgétaire de l'exercice 2025 conduit à un prélèvement sur les réserves de 305.165 €.

Le dividende en faveur des communes est prévu pour un montant de 6.793.187 €.

L'Assemblée Générale approuve le budget 2025 selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes" OUI : 78.959,41 parts NON : 0,82 part ABSTENTION : 2.159,95 parts

La séance est levée à 18 heures 10

Le Secrétaire,
Renaud DEGUELDRE

Le Président,
Sébastien HUMBLET